

# Médiation du crédit aux entreprises

## **Gérard Rameix, Médiateur du crédit**

> Commission système financier et financement de l'économie

7 novembre 2011



# Sommaire

1. **La Médiation du crédit au service des entreprises**
  - Une mission : ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement
  - L'amélioration régulière de l'accès des entreprises au crédit
  - L'érosion des saisines
  - L'efficacité du soutien apporté aux entreprises
- **Une expertise reconnue en matière de financement**
  - Le Rapport de l'Observatoire du financement des entreprises
  - Le Rapport sur l'accès au financement des TPE

# Une mission : ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement

- Un dispositif national opérationnel dans tous les départements pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financement
  - Mis en place à l'initiative du Président de la République ;
  - Confié à Gérard Rameix, Médiateur du crédit aux entreprises depuis septembre 2009 ;
  - Ouvert à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel, repreneur ou créateur d'entreprise ;
  - En relation les principaux acteurs publics et privés du financement de l'économie ;
  - Dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire.
  
- Une mission : ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financement
  - Examiner la situation de chaque entreprise éligible de manière concrète afin de proposer des solutions chaque fois que cela est possible ;
  - Rapprocher des positions divergentes et proposer des solutions concertées et adaptées.

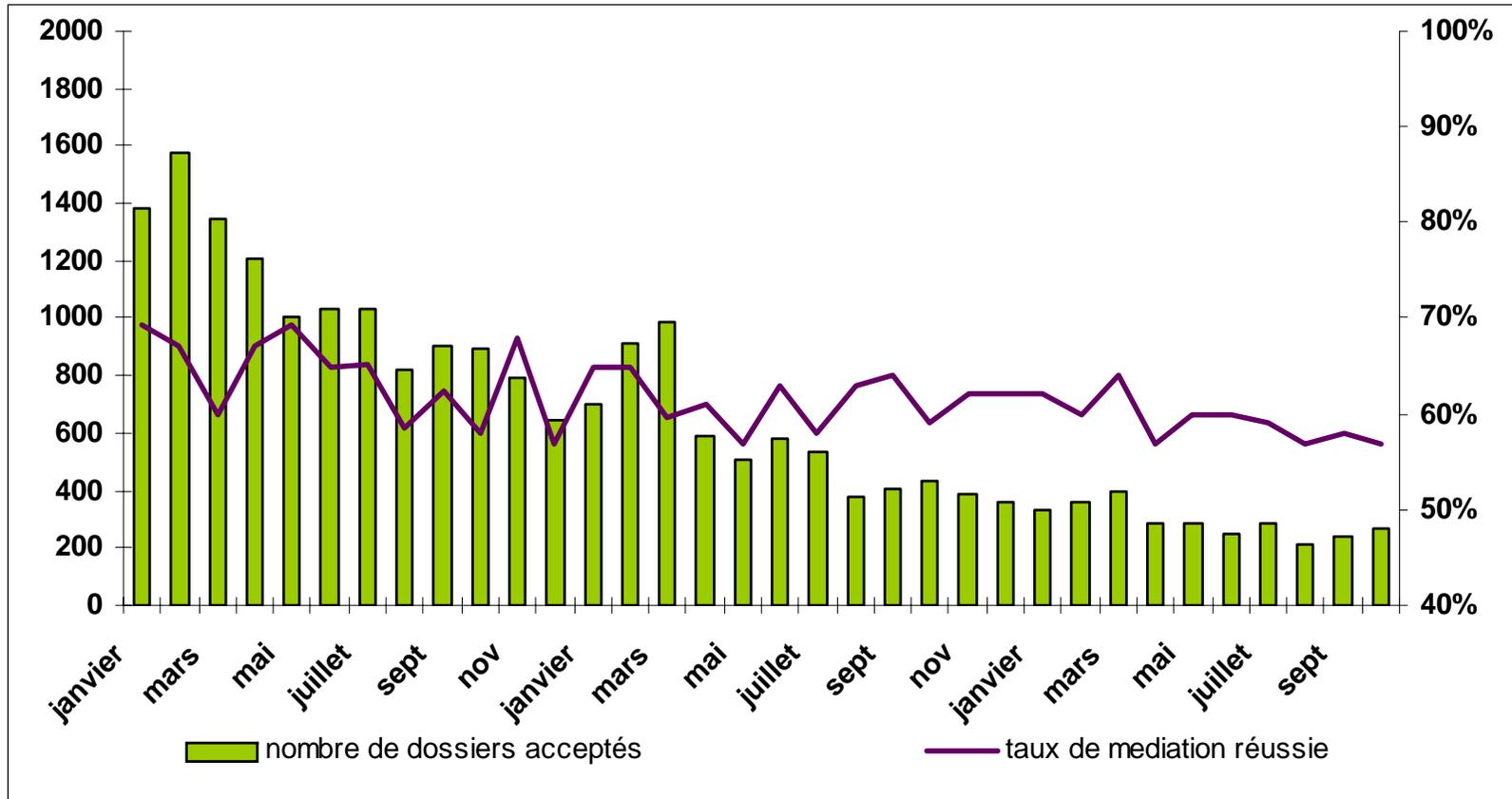
# L'amélioration régulière de l'accès des entreprises au crédit

Evolution en glissement annuel  
des encours de crédit mobilisés aux PME indépendantes d'un groupe



## 1. La Médiation du crédit au service des entreprises

### L'érosion des saisines



# L'efficacité du soutien apporté aux entreprises

- Sont considérés comme des succès de médiation tous les dossiers clos sur un accord entre l'entreprise et sa ou ses banques. Cet accord porte parfois sur un montant différent de la demande initiale, l'essentiel étant que le chef d'entreprise obtienne les moyens nécessaires au développement de son projet et accepte la solution proposée à l'issue de la négociation conduite avec l'aide des équipes de la Médiation (crédit bancaire, apport des actionnaires, schéma de financement des stocks ou du poste clients).
- Depuis novembre 2008, la Médiation a reçu plus de 32 000 dossiers et en a accepté plus de 26 000. Symboliquement, la barre des 250 000 emplois préservés a été franchie cet été.
- Ce sont toujours près de deux entreprises sur trois qui retrouvent, après un refus initial, un financement à l'issue de la médiation

# Le Rapport de l'Observatoire du financement des entreprises

- A l'origine, un avis partagé sur le manque d'information sur le financement des entreprises :
  - Les États généraux de l'industrie (EGI) ont mis en évidence des lacunes en matière d'information sur le financement des entreprises.
  - Pour y remédier, le Gouvernement a décidé de créer l'Observatoire du financement des entreprises.
  - Les travaux de l'Observatoire ont débuté dès mai 2010 et le premier rapport a été publié en mai 2011.

### Une démarche consensuelle

- L'objectif de l'Observatoire est de dégager une vision commune sur les questions du financement des entreprises et particulièrement des PME-PMI.
- L'Observatoire regroupe des représentants des entreprises, des banques, des assureurs, des sociétés financières ainsi que des acteurs publics du financement et notamment les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques.
- La présidence de l'Observatoire revient à la Médiation du Crédit et la Direction générale du Trésor est rapporteur des travaux.
- Ces conclusions communes reflètent le climat de confiance, de transparence, de partage et de compétence qui a animé l'ensemble des membres.

### Une méthode rigoureuse

- Les travaux du groupe se sont très vite heurtés à des difficultés de nature technique : disponibilités, croisements et interprétation de statistiques pertinentes, comparaisons internationales...
- Les principales sources ont été fournies par la Banque de France et par l'INSEE.
- L'Observatoire a adopté une méthode de travail fondée sur le recensement, la sélection puis l'examen des données afin d'en tirer les principaux enseignements comme de mesurer leurs limites.
- Les analyses de l'Observatoire se focalisent ainsi sur les PME-PMI et sur les ETI qui dépassent certains seuils statistiques (crédits > à 25 000 euros par banque et par entreprise et structures bilancielle > à 750 000 euros).

## 2008-2009, la confirmation d'un choc brutal pour les entreprises

- Les entreprises ont fait face à un choc exceptionnellement brutal à l'automne 2008 et en 2009 avec :
  - Une baisse d'activité de 9% en moyenne ;
  - Une forte chute de rentabilité, le ratio de rentabilité économique reculant en deux exercices de 10% à un peu plus de 6% en 2009.
- Les entreprises industrielles ont été encore plus sérieusement touchées que la moyenne.

## Des conclusions sur l'état financier des PME-PMI relativement inattendues

- Ces conclusions s'entendent en moyenne et abstraction faite des défaillances.
- Ainsi, les PME-PMI et les ETI ont préservé leur situation financière :
  - Elles sortent de la crise avec une trésorerie supérieure à celle dont elles disposaient en 2007 ;
  - Et avec des fonds propres qui les situent plutôt au dessus de la moyenne européenne.

### Certains indicateurs sont bien orientés

- La bonne tenue des fonds propres pendant la crise s'inscrit dans une tendance longue de renforcement régulier de la part des fonds propres dans le bilan des PME-PMI depuis la fin des années 90 ; la crise ne paraît pas avoir remis en cause cette évolution.
- La distribution des crédits bancaires à ces mêmes entreprises, si elle a connu un fléchissement très net pendant la crise, a repris dès l'automne 2009 pour atteindre un rythme de croissance de 3,6% (glissement annuel) à la fin 2010, ce mouvement s'accélégrant en 2011 (+5% en août).
- Au total, l'impact négatif de la crise sur les crédits aux PME-PMI apparaît globalement modéré en France au vu des performances observées lors des épisodes précédents de ralentissement économique et de la situation chez nos voisins européens.

# Quelle est la portée exacte de ces indicateurs?

- Ces résultats marquent :
  - La réactivité et la qualité de la réaction des entreprises à un environnement adverse ; leurs choix de garder des bilans aussi sains que possible ;
  - La réussite des actions engagées par les pouvoirs publics ;
  - Santé financière ne signifie pas forcément santé économique :
    - La chute de l'investissement (-15% en 2009) a préservé la trésorerie mais risque de handicaper certaines entreprises dans la phase de sortie de crise ;
    - La compétitivité insuffisante de certaines entreprises est sans rapport direct avec leur financement : un défaut de financement ne l'explique pas directement, une amélioration du financement ne l'améliorerait pas à elle seule ;
    - L'équilibre du bilan peut avoir pour contrepartie une stratégie très (trop?) prudente.

# Des incertitudes fortes pour l'avenir

- Les entreprises industrielles (16% de la valeur ajoutée) évoluent moins favorablement que le reste des PME :
  - Les crédits aux PMI ont nettement reculé pendant la crise et ne sont toujours pas revenus au niveau de 2008 ;
  - Le pourcentage des crédits bancaires dans le bilan des PMI est beaucoup plus faible que celui observé chez nos voisins;
  - L'Observatoire conduira un examen spécifique sur le financement des PMI et ETI.
- L'offre de financement pourrait devenir préoccupante :
  - Les segments amont du capital développement (tout particulièrement le capital risque) peinent à lever de nouveaux fonds et se reposent aujourd'hui principalement sur l'épargne des particuliers ou sur la place grandissante prise par des acteurs publics ;
  - Les assureurs semblent limiter leurs investissements en actions, en partie en anticipation d'une régulation qui rendra ce type d'investissement plus coûteux en fonds propres ;
  - Les banquiers risquent de suivre une voie identique pour faire évoluer leur activité de crédit aux entreprises.

# Le Rapport sur l'accès au financement des TPE

- Les conclusions du rapport de l'Observatoire sur les financements des PME-PMI et ETI (avril 2011) sont à l'origine de la mission confiée à Gérard Rameix sur l'accès au financement des TPE.
- Face à l'absence d'information sur l'évolution des encours de crédits inférieurs à 25 000 euros, le principal apport de la mission réside dans le fait que la Banque de France organise dorénavant un nouveau recueil statistique.
- Ce rapport comporte :
  - des indications sur le bilan des mesures prises pour faciliter l'accès au crédit (données SIAGI, OSEO, Médiation du crédit) ;
  - des éléments sur la situation financière des microentreprises qui paraît, selon l'INSEE, très contrastée (les ratios de bilan établis sur 2008 et 2009 situent en moyenne la part des fonds propres à un niveau élevé). En même temps, les microentreprises sont probablement plus dépendantes à l'égard de leurs banques que les autres PME. Une partie significative d'entre elles sont sous dotées en fonds propres et ne disposent que de faibles ressources fournisseurs. Elles n'ont dès lors d'autre choix que de se tourner vers les établissements de crédit. Ces enseignements sont cependant à interpréter avec prudence car les outils de suivi sont très imparfaits.
- Les enquêtes et sondages montrent une amélioration progressive de la situation des TPE, moins nette cependant que pour les PME.
- Toutefois, les positions des acteurs sur le crédit aux TPE sont très contrastées (CSOEC, CGPME, Banques...).

# Une avancée majeure permettant d'instaurer un dialogue constructif entre les entreprises et les banques

- La Banque de France a, dans ses attributions, la centralisation de données financières en provenance des banques. Elle est la seule à maîtriser le processus complexe de remontée, de consolidation et d'interprétation de ces données.
- Grace à l'active collaboration de la Fédération bancaire française, la Banque de France a lancé un nouveau recueil d'informations trimestrielles des encours et flux de crédits nouveaux des entreprises réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données sont ventilées en trois catégories : trésorerie, immobilier, investissement hors immobilier.
- C'est un tournant important pour les petites entreprises car pour la première fois les pouvoirs publics vont disposer d'un suivi régulier de l'évolution des crédits bancaires consentis aux plus petites entreprises ; cette information complètera celle déjà diffusée par la Banque de France sur le financement bancaire des entreprises. Désormais, la distribution de l'ensemble des crédits bancaires aux entreprises pourra s'apprécier de façon plus transparente et très certainement plus consensuelle.